communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 JUILLET 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B303

OBJET : Développement économique et Emploi - Interventions économiques - Attribution d'une aide financière relative au projet de restructuration des caves coopératives de la Communauté - Projet de la cave des vignerons de Pertuis

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

06_05

DGA Interventions Economiques, Insertion, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Service de l'Agriculture
06_07_DIRECO_b210711

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Christian BURLE

Objet : Interventions économiques – Attribution d'une aide financière relative au projet de restructuration des caves coopératives de la Communauté – Projet de la coopérative vinicole de Pertuis
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'attribuer une aide financière dans le cadre du règlement d'exemption dit de minimis au projet de création d'un caveau de vente dans la cave vinicole de Pertuis. La demande d'intervention de la CPA s'élève à 41 750 euros soit 18,7 % des dépenses d'investissement retenues s'élevant à 223 292 €.

La filière viticole est la principale filière agricole de la Communauté avec près de 1 000 vignerons et plus de 50 % de la valeur de la production agricole de notre territoire. Elle est constituée par une soixantaine de caves particulières et un réseau de 9 caves coopératives. Au-delà du soutien aux différents syndicats AOC de la Communauté, nous participons dans le cadre de la Charte Agricole à l'action intitulée « appui à la restructuration du réseau des caves coopératives du Pays d'Aix ».

Dans ce cadre, la recherche d'une meilleure valorisation des vins produits par les caves coopératives est un axe de travail important. La création ou la rénovation des caveaux de vente comme souhaite le faire la cave de Pertuis doit permettre de développer la vente directe en bouteille, donc de mieux valoriser les vins produits (par rapport aux ventes en vrac au négoce) et donc, in fine, de viabiliser l'outil de production.

La cave de Pertuis regroupe 97 vignerons apporteurs qui cultivent près de 300 hectares sur les communes de Pertuis et de Mirabeau. Elle produit près de 17 000 hl avec une capacité de production maximum de 20 000 hl.

Dès 2009, la cave a sollicité l'appui de la Communauté pour ce projet. L'objectif commercial est de tripler le chiffre d'affaires vendu au caveau, de modifier l'image commerciale de la cave, de pérenniser grâce à cette dynamique commerciale l'outil de production. Une étude sur le positionnement marketing de la cave, sur l'image nouvelle à développer ainsi que sur le design du caveau accompagne l'investissement matériel.

La création sur le parking de la cave d'un marché hebdomadaire de producteurs doit aussi permettre de développer des synergies avec les producteurs locaux et le tourisme. Enfin le caveau est idéalement situé face à la gare routière et à la gare SNCF. Il bénéficie ainsi d'un flux important de clientèle.

Le montant total de l'opération a été évalué par la cave à 223 292 €.

Il vous est proposé d'intervenir dans le cadre du règlement d'exemption dit « de minimis » pour un montant d'aides de 41 750 €.

Une déclaration des aides publiques reçues par la Coopérative au cours des 3 dernières années indiquant que le montant des aides reçues ne dépasse pas le plafond autorisé par le règlement d'exemption dit « de minimis » soit 200 000 €, sera fournie par la Coopérative.

Le plan de financement présenté dans le tableau qui suit précise la répartition des financements :

PLAN DE FINANCEMENT SIMPLIFIE CAVE DE PERTUIS (HT)

MONTANT DU PROJET		FINANCEMENT	
Travaux aménagement caveau	201 392 €	**CPA (18,7%)**	**41 750 €**
		FEADER (18,6%)	**41 620 €**
Frais d'études et ingénierie	21 900 €		
		Apports en Fonds propres (62.66%):	**139 922 €**
TOTAL	**223 292 €**		**223 292 €**

Le Conseil Régional, chef de file en matière d'aides économiques, aura à donner son avis sur cette aide.

VU l'exposé des motifs,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 1511-2 qui encadre les conditions d'intervention des groupements de communes en matière d'aides économiques,

Vu le règlement du Conseil n° 479/2008 engageant la réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole,

Vu le règlement No 555/2008 de la commission, du 27 juin 2008 fixant les modalités d'application du règlement (CE) no 479/2008 du Conseil portant organisation commune du marché vitivinicole, en ce qui concerne les programmes d'aide,
Vu le régime d'aide aux entreprises de commercialisation et de transformation du secteur agricole N553/2003 ;

Vu le Règlement (CE) n° 1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale ;

Vu le Règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis ;

Vu la délibération n° 07-147 du 29 juin 2007 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à l'adoption d'un dispositif cadre de soutien aux entreprises de commercialisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires ;

Vu la déclaration des aides publiques placées sous la règle de minimis signée par la cave coopérative de Pertuis ;

Vu l'avis de la commission agriculture du 14 juin 2011 ;

Vu l'avis du Bureau du 21 juillet 2011 ;

Au vu de ce qui précède, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'attribution d'une aide financière de 41 750 € (quarante et un mille sept cent cinquante euros) ;
- **DIRE** que cette aide sera versée sous réserve d'une autorisation du Conseil Régional, chef de file du développement économique l'autorisant ;
- **DIRE** que cette aide sera versée sous réserve de la fourniture d'une déclaration des aides publiques reçues par la Cave Coopérative sur les trois derniers exercices ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment une convention avec la cave coopérative ;
- **DIRE** que les dépenses liées sont imputées à la section investissement sur la ligne budgétaire 3D-92- 2042 qui présente les disponibilités nécessaires.

2011_B303

OBJET : Développement économique et Emploi - Interventions économiques - Attribution d'une aide financière relative au projet de restructuration des caves coopératives de la Communauté - Projet de la cave des vignerons de Pertuis

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 27 JUIL. 2011